

Bordereau attestant l'exactitude des informations - RENNES - 3501 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 05/03/2026 - 3375 - 2014 B 01527 - 804 356 079 - A.S DECO

DEPOT DU

2033A - Bilan simplifié

5 MARS 2026 3375

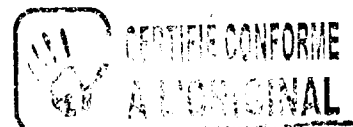
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE RENNES
BILAN SIMPLIFIÉ

DGFiP N° 2033-A 2025

Formulaires obligatoires (article R02-001)
A bis du Code général des impôts

Designation de l'entreprise		SARL AS DECO		Néant	
Adresse de l'entreprise		3 RUE DU GENERAL DE GAULLE 35140 SAINT OUEN DES ALLEUX			
Numero SIRET*		8 0 4 3 5 6 0 7 9 0 0 0 2 5			
Durée de l'exercice en nombre de mois*		12		Durée de l'exercice précédent* 12	
				Exercice N clos le 31/10/2025	
		Brut 1		Amortissements-Provisions 2	
				Net 3	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010	012	
		Autres*	014	016	
	Immobilisations corporelles*		028	030	
	Immobilisations financières* (1)		040	042	
	Total I (5)		044	048	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052	
	Marchandises *		060	062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070	
		Autres* (3)	072	074	
	Valeurs mobilières de placement		080	082	
	Disponibilités		084	086	
	Charges constatées d'avance *		092	094	
	Total II	096	098		
Total général (I + II)		110	112		
PASSIF				Exercice N NET 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120		3 000
	Écarts de réévaluation		124		
	Réserve légale		126		300
	Réserves réglementées*		130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)		131		68 186
	Report à nouveau		134		
	Résultat de l'exercice		136		6 870
	Subventions d'investissement		137		8 276
	Provisions réglementées		140		
	Total I		142		86 633
Provisions pour risques et charges		Total II		154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		33 090
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164		21 819
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166		22 474
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de TVA)		169	5 154	33 492
	Comptes courants d'associés		173		10 116
	Autres dettes		175		1 599
	Produits constatés d'avance		174		
	Total III	176		122 591	
Total général (I + II + III)		180		209 225	
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT



SARL AS DECO

COMPTES ANNUELS

2033B - Compte de résultat simplifié de l'exercice (en liste)

2 COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) DGFIP N° 2033-B 2025

Formulaire obligatoire (article 102 septies
1- bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **SARL AS DECO** Neant

A - RÉSULTAT COMPTABLE Exercice clos le 31/10/2025

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	dont export	209	210	13 691	
	Production vendue	biens	215	214	446 789	
		services*	217	218	168	
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires,)		222	2	392	
	Production immobilisée* produits finis et en cours de production		224			
	Subventions d'exploitation reçues		226		725	
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits		230		216	
	Total des produits d'exploitation hors T V A (I)					232 463 983
	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)		234		6 350	
	Variation de stocks (marchandises)*		236		3 581	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)		238		115 086	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*		240		3 202	
	Autres charges externes* (dont crédit bail - mobilier 7 882 - immobilier)		242		84 470	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE*)	243	857	244	3 981	
	Rémunérations du personnel*		250		205 914	
	Charges sociales (cf renvoi 380)		252		22 800	
PRODUITS FINANCIERS	Dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, I-2° al 3 du CGI))	255		254	7 699	
	Dotations aux provisions		256			
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259		262	294
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
	Total des charges d'exploitation (II)					264 453 382
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270 10 601
	PRODUITS FINANCIERS DIVERS	Produits financiers	(III)	280		19
		Produits exceptionnels	(IV)	290		
		Charges financières	(V)	294		2 465
		Charges exceptionnelles	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300
dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)			348			
Impôts sur les bénéfices*		(VII)	306		1 231	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)					310 6 870	
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col 1, le déficit comptable col 2						312 6 870 314
Régénérations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C G I.) et autres amortissements non déductibles		318			
	Provisions non déductibles*		322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033 not)		324		1 231	
	Divers* dont intérêts excédentaires des cpts-cis d'associés	247		330	103	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option		248		251	
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC	249				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998			
	Resultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997
Deductions	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU (44 octies A)	987	342	
	ZRD (44 terdecies)	127	JEI (44 sexies A)	989		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	ZRR (44 quindécies)	138		
	ZFANG (44 quaterdecies)	345	Exonération Zone France Ruralités Revitalisation (ZFRR)	181		
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992	Investissements et souscriptions outre-mer	344		
	Créance due au report en arrière du déficit	346	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993		
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648	350	
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F)	990		
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649		
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647	Deduct' exception simulateur de conduite (art 39 decies E)	641		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col 1 Déficit col 2					352 8 204 354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière		356			
	Déficits antérieurs reportables *				360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col 1 Déficit col 2					370 8 204 372	

Ceged Group

COMPTES ANNUELS / 2025

Période du 01/11/2024 au 31/10/2025

Annexes

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL AS DECO

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/10/2025, dont le total est de 209 225 EURO et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 6 871 EURO.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/11/2024 au 31/10/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 20/01/2026 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/10/2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2022.06 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en EURO.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 3 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Règles et méthodes comptables

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	950			950
Immobilisations corporelles	48 157	63 826		111 983
Immobilisations financières	2 201	15 000		17 201
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles	950			950
Immobilisations corporelles	39 908	7 699		47 607

Les flux s'analysent comme suit :

Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		63 826	15 000	78 826
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 52 937 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	2 116		2 116
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	39 287	39 287	
Autres	10 117	10 117	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	1 417	1 417	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			
Produits à recevoir			
CLIENTS - FACTURES A ETABLIR			375

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 3 000 EURO décomposé en 300 titres d'une valeur nominale de 10,00 EURO.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 100 772 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	33 090	10 522	22 568	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 474	22 474		
Dettes fiscales et sociales	33 492	33 492		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	11 716	11 716		
Produits constatés d'avance				
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	11 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	-18 177			
(**) Dont envers les associés	10 117			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 10 117 EURO.

Notes sur le bilan**Charges à payer**

FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	1 426
INT.COURUS S/EMP.AUP.ETABLT.CRÉDIT	90
RSI A PAYER	4 500
ETAT - AUTRES CHARGES A PAYER	713
TAXE APPRENTISSAGE	182
CLIENTS - RRR A ACCORDER	492

Comptes de régularisation**Charges constatées d'avance**

CHARGES CONSTATÉES D AVANCE	1 417

Notes sur le compte de résultat**Chiffre d'affaires**

Ventes de produits finis	446 790		446 790
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	169		169
Ventes de marchandises	13 691		13 691
Produits des activités annexes			

A.S DECO

Société à responsabilité limitée
Au capital de 3.000 euros

Siège social : 3, rue du Général de Gaulle
35140 SAINT-OUEN-DES-ALLEUX

804 356 079 RCS RENNES

* * * * *

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 OCTOBRE 2025

Extrait du procès-verbal des décisions
de l'associé unique en date du 12 février 2026

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 octobre 2025, s'élevant à 6.870,93 euros de la manière suivante :

ORIGINE :

- Résultat net comptable : 6.870,93 euros

AFFECTATION :

- Au compte « Autres réserves », la somme de : 6.870,93 euros

TOTAL : 6.870,93 euros

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé les distributions de dividendes intervenues au cours des trois derniers exercices :

Exercice	31/10/2024	31/10/2023	31/10/2022
Dividende brut total	/	/	5.900 €
Dividende non éligible à l'abattement (Article 158-3-2° du CGI)	/	/	/
Dividende éligible à l'abattement (Article 158-3-2° du CGI)	/	/	5.900 €
Dividende assujetti au prélèvement forfaitaire (Article 117-quater du CGI)	/	/	5.900 €

*Pour extrait
certifié conforme*

La Gérance

